

AMNESTY INTERNATIONAL

Déclaration publique

Index AI : ASA 17/061/2006 (Public)
Bulletin n° : 308
ÉFAI
1er décembre 2006

République populaire de Chine. Militants anti-SIDA en danger

À l'occasion de la Journée mondiale de lutte contre le sida le 1^{er} décembre, Amnesty International rappelle le sort des militants anti-sida en Chine, toujours confrontés à de sérieux obstacles, tels que des détentions arbitraires, des actes de harcèlement et d'intimidation ainsi qu'un certain nombre d'autres atteintes aux droits humains.

Le nombre de cas de sida signalés en Chine ne cesse d'augmenter en dépit de mesures concrètes plus nombreuses prises par les autorités pour enrayer l'épidémie au cours de ces dernières années. Selon les statistiques officielles, environ 650 000 personnes auraient été infectées par le virus HIV et la maladie se serait déclarée chez 75 000 personnes, mais les chiffres réels sont probablement beaucoup plus élevés, les techniques de dépistage et surveillance étant limitées, particulièrement à la campagne. La crainte de la discrimination encore solidement ancrée peut également avoir fait renoncer des personnes à se signaler. Des centaines de milliers de personnes auraient été contaminées par le virus HIV dans le Henan et d'autres provinces en vendant leur sang dans des banques de collecte de sang agréées par l'État dans les années 1990. En vendant leur sang, les villageois s'assuraient une source de revenus, mais ces établissements étaient souvent mal gérés et les collectes se faisaient dans des conditions ne présentant pas toutes les garanties de sécurité.

Les militants anti-sida jouent un rôle essentiel dans la prise de conscience et l'éducation du public vis-à-vis de cette maladie, en luttant contre la discrimination à l'égard des personnes contaminées par le virus HIV/sida et en attirant l'attention sur les facteurs susceptibles d'enrayer les efforts faits pour limiter la propagation de la maladie. Les autorités doivent soutenir et protéger les efforts de ces militants en faveur du respect de droits humains fondamentaux, tels que le droit à la santé et à la non-discrimination. Pourtant ces militants connaissent souvent la détention arbitraire, font l'objet d'actes de harcèlement et d'intimidation et subissent un certain nombre d'atteintes aux droits humains. Parmi les sujets récents de préoccupation de l'organisation, on peut citer les affaires suivantes :

Le 18 octobre 2006, les autorités locales de la région autonome ouïghoure du Xinjiang, dans le nord-ouest de la Chine, ont interdit l'association étudiante *Snow Lotus* (Lotus de neige), qui menait des actions d'éducation sur le sida ; l'association avait dénoncé la discrimination exercée à l'encontre des personnes atteintes de l'hépatite B. La raison invoquée officiellement pour justifier l'interdiction fut que l'association n'était pas enregistrée officiellement en tant qu'ONG. Dans la semaine précédant l'interdiction, plusieurs bénévoles de l'association avaient été interpellés et questionnés par la police ; le responsable du groupe, Chang Kun, vingt et un ans, étudiant à l'Université normale du Xinjiang d'Urumqi, a notamment été interrogé pendant sept heures le 13 octobre 2006. La police lui aurait confisqué son ordinateur ainsi que des dossiers personnels et l'aurait menacé d'arrestation si le groupe poursuivait ses activités. Il a fui Urumqi, craignant d'autres sanctions. Début octobre, le groupe

avait fait état de l'expulsion de 19 enfants des écoles locales après qu'on eut découvert qu'ils étaient porteurs du virus de l'hépatite B. Les enfants avaient été expulsés en violation semble-t-il d'une interdiction officielle de toute discrimination de ce type, ce qui avait suscité des critiques à l'échelle nationale. *Snow Lotus* s'est récemment vu accorder une bourse par le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, qui mène des actions éducatives auprès des populations pour leur apprendre comment éviter une contamination par le sida. Selon l'agence de presse officielle chinoise *Xinhua*, le bureau local du ministère de la santé aurait dévoilé récemment des statistiques faisant état de 6 000 nouveaux cas signalés d'infection par le VIH dans la province du Xinjiang l'année passée ; dix-sept personnes contracteraient le virus chaque jour.

Li Xige, une villageoise militante anti-sida de la province du Henan a été arrêtée par la police le 18 juillet 2006 et placée en détention pendant plus de trois semaines à son retour de Pékin, où elle s'était rendue pour tenter d'obtenir réparation pour des femmes ayant contracté le virus du sida lors de transfusions sanguines [voir Action urgente d'Amnesty International, ASA 17/043/2006, suivie de la mise à jour ASA 17/045/2006]. Après sa remise en liberté, elle a été placée sous surveillance étroite de la police et sommée de ne pas effectuer de déplacements en dehors du comté de Ningling où elle réside et de ne pas parler aux médias étrangers. Li Xige et sa fille ont toutes deux été contaminées par le HIV à l'occasion d'une transfusion sanguine, lorsque Xige a accouché de sa fille par césarienne. La fillette est décédée en 2004, à l'âge de neuf ans, d'une maladie liée au sida. Li Xige a ensuite découvert que plus d'une quarantaine de femmes et une dizaine d'enfants avaient été contaminés dans des circonstances similaires et a fondé une organisation baptisée *Kanglejia* (Famille heureuse en bonne santé) pour soutenir les personnes vivant avec le virus HIV/sida. Li Xige ne peut toujours pas circuler librement. Le 21 novembre 2006, elle a été interpellée en gare de Pékin par cinq fonctionnaires de Ningling et raccompagnée de force chez elle le lendemain. Elle s'était rendue à Pékin pour assister à une conférence sur le HIV/sida organisée par l'Institut *Aizhixing* d'éducation à la santé de Pékin.

Le 24 novembre 2006, Wan Yanhai, directeur de l'Institut *Aizhixing* d'éducation à la santé, a été interpellé par la police et interrogé sur cette même conférence, prévue du 25 au 30 novembre dont le thème était « *Sécurité des produits sanguins, sida et droits humains légaux* ». Il a été remis en liberté sans avoir été inculpé le 27 novembre, mais la conférence a été annulée.

Amnesty International craint que les différents faits relatés ci-dessus ne constituent des exemples graves de détention arbitraire, harcèlement et intimidation, visant à empêcher ou décourager les personnes concernées de poursuivre leur action. Ils sont également susceptibles d'avoir créé un effet de peur sur les autres militants engagés dans la prévention du sida en Chine. De telles mesures risquent de conduire des groupes ou des personnes à agir dans la clandestinité, affectant de façon négative leur capacité à faire œuvre d'éducation publique et de prévention. Amnesty International demande instamment aux autorités chinoises de prendre des mesures concrètes pour protéger ces militants de toute violation de leurs droits fondamentaux, conformément à ce que prévoient la constitution chinoise en matière de garanties relatives à la protection des droits humains, la Déclaration des Nations unies sur la protection des défenseurs des droits de l'homme et un certain nombre de normes internationales relatives à la protection des droits humains. Les autorités doivent également faire de plus grands efforts pour travailler en partenariat avec les groupes de la société civile qui se sont constitués un peu partout en Chine pour combattre la propagation du virus HIV/sida.